

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**14 AVRIL 2015**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	10	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Claude BERNARD	11	Daniel BEAUDOUX
3	Jean-Luc LECOMTE	12	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	13	Céline BESNARD
5	Dominique TIERCELIN	14	Thierry NICOLAS
6	Béatrice GALLET	15	Sandrine FIAN
7	Michel FISSEAU	16	Gaëtan LE GAC
8	Sophie LEBOSSÉ	17	Sophie GRINEISER
9	Jean-Luc JOUANIGOT		

Absent : Éric HAMEAU.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Ventes immobilières – Rue de Senonches et rue de Saint Rémy,
- 2) Agglomération du Pays de Dreux - Groupement de commande abonnements médiathèque.
- 3) Adhésion au syndicat hydraulique,
- 4) Parc éolien sur les communes de Dampierre et Prudemanche,
- 5) Ecole élémentaire - Subvention transports activités scolaires,
- 6) Admission en non valeurs,
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) Questions diverses.

## PRÉAMBULE

Avant de commencer l'ordre du jour, l'assemblée accueille Monsieur et Madame CUART qui proposent la réalisation d'un trompe l'œil sur le mur séparant la propriété de Monsieur GRINEISER du domaine public.

Un aménagement de type « médiéval » pourrait compléter ces peintures afin de





## AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX GROUPEMENT DE COMMANDES ABONNEMENTS MEDIATHEQUE

Pour répondre à leurs besoins et dans un souci d'économie d'échelle, l'article 8 du code des marchés publics permet la création de groupements de commandes par les acteurs intéressés.

Une convention constitutive doit en définir les modalités de fonctionnement. Sa période de validité se confond avec la durée de vie du groupement (passation et exécution du marché, avenants compris).

Dans ces conditions, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, les communes de **Brezolles**, Bû, Ivry-la-bataille, Laons, Luray, les Villes de Dreux et de Vernouillet, l'association bibliothèque d'Abondant et le CCAS de la Ville de Vernouillet pour la gestion des abonnements, la fourniture de revues périodiques et d'ouvrages à mise à jour.

La communauté d'agglomération du Pays de Dreux serait le coordonnateur de chaque groupement, chargé d'assurer l'organisation de l'ensemble de la procédure visant au choix du titulaire.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signera les marchés à intervenir et s'assurera personnellement de leur bonne exécution.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché à intervenir pour la gestion des abonnements et fourniture de revues périodiques et d'ouvrages à mise à jour.

### **ADHÉSION AU SYNDICAT HYDRAULIQUE**

Dans le cadre de notre adhésion au syndicat hydraulique, il serait intéressant de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'acquisition du PANAVAN.

L'ensemble des membres présents est favorable à cette proposition, le président du Syndicat Hydraulique sera contacté rapidement.

### **PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE DAMPIERRE SUR AVRE ET PRUDEMANCHE**

Une enquête publique est prescrite par arrêté préfectoral sur la demande présentée par la société d'exploitation du parc éolien de Dampierre Prudemanche en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Dampierre sur Avre et Prudemanche.

La commune de BREZOLLES étant incluse dans le périmètre de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet d'implantation du parc éolien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis **FAVORABLE** (12 voix pour - 2 abstentions - 3 voix contre) à l'implantation de ce projet.

### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SUBVENTION TRANSPORTS ACTIVITES SCOLAIRES**

Afin de participer aux frais de transport des élèves de l'école élémentaire pendant les sorties scolaires de l'année 2015, le conseil municipal **DECIDE** d'accorder une subvention de 1800 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

### **ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie, **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 547.45 euros sur le budget principal.

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

**ZE 246 - 14 rue des Erables**

**ZB 74 - 10 rue Louis de Gonzague**

**AC 109 - 9 bis Ruelle Mantoue**

**ZH 132- 31 rue du Professeur Gaston Ramon**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

**AB - 531 - 29 rue de Paris**

Afin de mener à bien un projet d'aménagement de l'espace de l'ancien silo et de la construction d'un équipement d'intérêt collectif, le conseil municipal **DECIDE** à la majorité des membres (16 pour - 1 contre) de faire valoir son droit de préemption sur ce bien **au prix de 45000euros, frais de négociation inclus, soit 40 000 euros net vendeur.**

## QUESTIONS DIVERSES

### ADHÉSION SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

Depuis 1982, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes en matière de délivrance des actes et autorisations d'occupation du sol. Jusqu'à présent, l'Etat les assistait gratuitement dans la mise en œuvre de cette compétence. La circulaire du 4 mai 2012 précise la volonté de ce dernier de laisser les communes et/ou intercommunalités de plus de 10 000 habitants reprendre entièrement la gestion des Autorisations de Droit du Sol (ADS). La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 vient confirmer cette volonté en prévoyant la fin de la mise à disposition gratuite des Directions Départementales des Territoires (DDT) en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dreux agglomération proposait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à ses communes membres un service urbanisme intercommunal capable d'effectuer l'instruction des autorisations de droit du sol pour le compte des communes. Ce service est maintenant pleinement opérationnel et peut être étendu à de nouvelles communes. Le Conseil communautaire, lors de sa séance plénière du 26 janvier dernier, a approuvé le principe d'extension de ce service à toutes les communes du territoire de l'agglomération qui le souhaitent. L'Assemblée a également validé le principe selon lequel chaque commune adhérente devra s'acquitter d'une participation forfaitaire de 2€ par habitant et par an correspondant aux frais de fonctionnement du service.

Cet engagement se traduit par une convention dite de création de « service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol » signée entre le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux et le Maire de chaque commune intéressée par le service. Cette convention précise également le champ d'application (les autorisations concernées : permis de construire, déclaration préalable...), les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, la participation financière, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commune de BREZOLLES souhaite confier l'instruction de ses ADS au service commun d'instruction de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il vous est ainsi demandé :

- de décider de confier l'instruction des autorisations de droit des sols au service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs

Vu l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux n°2015-33 du 26 janvier 2015, portant sur extension du service commun d'urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2015 approuvant la modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme,

Vu l'avis du comité technique inter collectivités du centre de gestion d'Eure et Loir N°2015/MDS/122 en date du 9 avril 2015,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier l'instruction des autorisations de droit des sols au service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **SIZA**

Actuellement la Commune de Tremblay les Villages connaît de graves difficultés financières.

A la demande de la chambre régionale des comptes, la fiscalité des particuliers et des entreprises a été majorée de 50 %.

La commune de Tremblay a prélevé sur les entreprises de la zone d'activités du SIZA 150 962 euros au lieu de 99 216 euros.

Afin d'aider la commune de Tremblay et ainsi éviter une majoration de la fiscalité l'an prochain, les communes adhérentes au SIZA pourraient laisser à la commune de Tremblay la différence résultant de l'augmentation de la fiscalité en sachant que les communes adhérentes au SIZA n'auraient pas bénéficié de cette augmentation de recettes si la commune de Tremblay les Villages n'était pas en difficultés financières.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à la majorité (13 pour – 2 abstentions – 2 contre) de laisser à la commune de Tremblay les Villages la différence résultant de l'augmentation de la fiscalité des entreprises installées sur la zone d'activité du SIZA.

### **PARKING TERRAIN ANGLE RUE DE LA FERTÉ / RUE DE SENONCHES**

Une première ébauche permettrait la réalisation de 32 places de stationnement. Le CAUE sera contacté pour la réalisation d'une étude paysagère.

### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Monsieur le directeur sollicite la commune pour l'acquisition de mobilier et de vélos pour la cour de récréation.

L'assemblée n'est pas opposée à l'acquisition de matériel ludique mais souhaiterait une proposition permettant une activité plus collective.

La présence de quelques vélos parmi les élèves dans la cour qui est assez petite risque plutôt de provoquer des incidents et ne serait pas satisfaisant pour l'ensemble des enfants.

### **LE GAC Gaëtan**

Présente le programme de l'UCIAL :

Organisation d'une journée inter associations le dimanche 05 juillet au stade sous la forme d'un mini « jeu interville ».

Redynamiser la fête des voisins le vendredi 29 mai en proposant un emplacement aménagé sous la halle.

Organisation de la fête de la musique le samedi 20 juin, tous les amateurs de musique sont invités.

BEAUDOUX Daniel

Souhaite connaître l'évolution du projet d'installation d'un dos d'âne rue de la Ferté. Les services de l'Etat vont être sollicités à nouveau.

Déplore la présence de trop de déchets sur la commune. Souhaiterait que l'accent soit mis sur le nettoyage des rues et espaces verts.

Monsieur JOUANIGOT signale que le collège organise chaque année une après-midi de nettoyage avec les collégiens.

FISSEAU Michel

Informe l'assemblée qu'une flaque d'eau se forme sur la nouvelle voirie du stade.

L'entreprise a été contactée, la réalisation d'un dos d'âne solutionnera le problème de l'eau stagnante et ralentira les automobilistes.

BERNARD Claude

Est en attente d'articles pour le prochain mini bull.

Souhaiterait que la vanne d'eau potable du friche soit neutralisée après le départ des forains.

LEBOSSÉ Sophie

Présente le bilan de la banque alimentaire : 72 personnes soit 28 foyers et 379 passages.

Regrette le manque de personnes de Brezolles à la formation sur le défibrillateur.

Souhaiterait que soit installé un panneau signalant la présence du stade afin de sécuriser son accès.

Déplore le manque d'information lors du vote du budget et souhaiterait plus de détails sur les enveloppes attribuées dans différents secteurs d'activités comme les spectacles, la bibliothèque ou les travaux par exemple. Elle est invitée à rencontrer la secrétaire de mairie pour en discuter plus précisément.

GUEZENNEC Jean-Claude

Souhaiterait que la fontaine soit remise en service. Des travaux importants d'étanchéité sont nécessaires.

FIAN Sandrine

Fait part à l'assemblée de la chasse aux œufs de Pâques qui a rencontré un beau succès mais qui nécessitera l'an prochain une organisation différente afin de contenter un maximum d'enfants.

Déplore l'absence de planning prévisionnel pour l'installation des différentes aires de jeux prévues dans le mandat.

La séance est levée à 22H45.